Compte rendu de l'audition annuelle UIP/ONU New-York 14 et 15 novembre 2013

Les 14 et 15 novembre dernier s'est tenue, au siège de l'ONU, à New York, l'audition parlementaire annuelle UIP/ONU. **Mme Michèle ANDRÉ**, Sénatrice (Soc, Puy de Dôme), Présidente exécutive du groupe français et M. **Robert Del PICCHIA**, Sénateur (UMP, Français établis hors de France), ainsi que **Mme Clotilde VALTER**, Députée (SRC, Calvados), et **M. Patrice MARTIN-LALANDE**, Député (UMP, Loir- et- Cher), y ont participé. Les débats étaient répartis en quatre séances :

Première séance - Un nouveau modèle économique pour le développement durable

Les débats ont d'abord révélé que le contenu principal des futurs objectifs de développement durable (ODD) devra davantage porter sur le bien-être humain que sur la « croissance pour la croissance ». Les piliers traditionnels de toute économie : entreprise, investissements et liquidités, devront devenir des atouts en faveur des communautés humaines et de l'environnement et non des moyens de maximiser les profits de quelques-uns.

Les attentes d'un nouveau modèle économique fondé sur le « bien-être » porteront désormais essentiellement sur les questions d'éducation, de santé, de culture ; il conviendra de définir les nouveaux « indicateurs de bien-être » que les politiques publiques devront s'efforcer d'atteindre.

Dans ce contexte, les institutions, et notamment les Parlements, auront un rôle particulier à jouer. À cet égard, M. **Patrice MARTIN-LALANDE** fait valoir que la recherche de l'adhésion des citoyens pour atteindre les objectifs de développement durable deviendra, plus encore qu'auparavant, la tâche primordiale des Parlements.

Deuxième séance - L'égalité entre hommes et femmes, égalité des genres

Les parlementaires ont salué l'identification de cet objectif d'égalité des genres comme objectif à part entière, ne serait-ce que pour mener à bien ce qui n'a pu déjà l'être dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Cela ne devrait pas, pour autant, dispenser d'intégrer l'objectif d'égalité des genres dans chacun des autres objectifs de développement durable, tant les barrières structurelles restent solides sur cette question.

Par-delà une approche de reconnaissance des droits et de lutte contre les violences faites aux femmes, d'autres considérations, aux yeux des délégations présentes, devraient être mises en avant. C'est ainsi que Mme **Michèle ANDRÉ**, réfutant l'idée de simple « complémentarité » des femmes à l'action des hommes, a fait valoir l'égalité et la mixité comme valeurs primordiales. Elle a insisté sur les droits des femmes en matière de santé, de contraception, d'avortement, ainsi que sur l'éducation des toutes jeunes filles. Il ne s'agit pas, pour les femmes de prendre un peu de place à titre de « complément » mais de prendre toute leur place à côté des hommes, avec les mêmes droits.

Troisième séance - La gouvernance démocratique

La gouvernance démocratique mérite également de constituer un objectif en elle-même. Les délégations présentes ont insisté sur le fait que la transparence et la participation des citoyens, un exécutif réellement comptable de sa politique devant le peuple et ses élus sont des principes

indispensables pour légitimer les politiques de développement durable, qu'elles portent sur la santé, l'éducation ou l'économie.

Les parlementaires ont fait valoir qu'il était vital de tout faire pour que les citoyens regagnent confiance dans leurs institutions, ce qui impliquait avant tout des élections libres et transparentes, mais aussi un financement public des campagnes électorales ou l'accès du public aux données gouvernementales.

Ce sera le rôle, plus légitime encore, de l'IUP, de faire pression sur les gouvernements pour garantir toujours plus de respect des pouvoirs exécutifs à l'égard des assemblées élues.

Quatrième séance - Le rôle des Parlements dans l'après 2015

Dans « l'appropriation » des stratégies nationales de développement, les Parlements jouent un rôle primordial. Il leur reviendra donc, le moment venu, de contrôler la mise en œuvre du plan de développement de l'après 2015 et de s'assurer que les financements sont au rendez-vous.

Mieux que toute autre institution, les Parlements sont bien placés pour mobiliser tant l'opinion que les gouvernements autour d'objectifs globaux de développement. M. **Patrice MARTIN-LALANDE** a d'ailleurs proposé que chaque Parlement missionne l'un des siens pour suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable et en rende compte à la Commission UIP des Nations Unies, lors de chaque assemblée plénière de l'UIP, dans un souci d'échange de « bonnes pratiques » parlementaires de suivi des politiques gouvernementales.

Enfin, les parlementaires ont considéré que la période post 2015 devra être l'occasion d'approfondir l'interaction entre les Nations Unies et les Parlements et de réaliser un saut qualitatif dans leurs relations.

* * *

M. Patrice MARTIN-LALANDE a participé à la réunion du Groupe Consultatif de la Commission UIP des affaires des Nations Unies. Au cours de cette réunion, il a insisté sur des modalités innovantes d'action des Parlements dans leur fonction de contrôle des politiques nationales de développement engagées dans le cadre des futurs ODD. Le Groupe consultatif a également décidé le principe d'une mission de soutien parlementaire aux institutions d'Haïti.

Madame Michèle ANDRÉ, Présidente exécutive du groupe français et M. Robert Del PICCHIA, Président du groupe géopolitique des 12+ de l'UIP ont eu un entretien avec M. Noël A. KINSELLA, Président du Sénat du Canada. Ils ont débattu en particulier de la politique étrangère du gouvernement canadien et du devenir de l'appartenance du Parlement de ce pays à l'UIP.

Enfin, le jeudi 15 novembre, la délégation parlementaire a été reçue pour un dîner de travail par M. **Gérard ARAUD**, Représentant permanent de la France à l'ONU. À cette occasion, le Représentant permanent a présenté les positions de la France sur les principaux dossiers en débat au Conseil de Sécurité des Nations Unies, en particulier la situation en Syrie ou encore en République centrafricaine.